

Relations CP – CDA

Procès-verbal de la réunion Relations CP-CDA du 27 août 2020

<u>Présents :</u>	Présidente	:	I. Delrue
	Bruxelles – Brabant Wallon	:	B. Claes
	Hainaut	:	C. Notelaers et P. Thomas
	Liège	:	M. Corbisier et B. Riga
	Luxembourg	:	P. Groos
	Namur	:	J. Lauwerys et O. Pierre
	Secrétaire Département	:	C. Nicolas

Invités présents : J.P. Delchef, Président du CDA
B. Scherpereel, Secrétaire Général

Heure début : 17h20

Heure fin : 18h50

1. Accueil des représentants

J.P. Delchef remercie les participants d'avoir accepté la participation à la réunion CP-CDA dans l'urgence.

2. Mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19

Réception de nouvelles règles applicables en matière de pratique sportive (code couleur), transmises par le Ministre des Sports ce mercredi 26/08/20.

Ces directives définissent des critères avec code couleur en fonction de la situation épidémiologique du pays, et ce, afin d'avoir une situation plus cohérente pour les sports en salle. Elles s'appliquent aux 3 communautés du pays.

Ces directives sont imposées aux différentes fédérations, elles doivent être respectées par les clubs et les responsables de halls sportifs. D'autres dispositions émises par les autorités locales doivent aussi être appliquées en complément de ces directives fédérales.

En outre, l'AWBB a rédigé un vade-mecum qui complète les différentes mesures et d'adressent plus spécifiquement aux pratiquants de de notre discipline

Les directives pour l'AWBB seront publiées dans la Newsletter de l'AWBB dès ce vendredi 29/08/20.

Ces directives sont une réponse aux inquiétudes des clubs et devraient leur faciliter la tâche pour démarrer la saison avec respect des conditions sanitaires.

J.P. Delchef demande aux CP de lire ces directives et d'envoyer au CDA, les commentaires. Un protocole de désinfection est également détaillé.

De nombreuses questions sont en attente : accessibilité des buvettes, jeunes joueurs accompagnés par les parents, nombre de spectateurs, cluster dans une ville, joueur testé positif..... Comment gérer ces différentes situations ?

C. Notelaers demande si ces directives s'appliquent pour l'organisation des matchs ?

Le document est divisé en différentes parties : directives pour les clubs, gestion des entraînements, gestion des matchs : joueurs -spectateurs – entraîneurs – arbitres. Actuellement, le code couleur est jaune, donc reprise des entraînements et des matchs. Si code orange, arrêt des entraînements et des compétitions sauf pour les joueurs > 12 ans. Et les parents ? Incohérence des directives.

Ce document apporte des réponses aux nombreuses interrogations, il est évolutif et sera revu pour le début du championnat.

Il est à appliquer et tester pour les rencontres amicales et rencontres de Coupe AWBB et de Province du mois de septembre. Il est nécessaire de jouer des rencontres et de suivre l'évolution de la propagation du virus à la suite de ces contacts, avec respect des mesures sanitaires.

Annuler toutes les compétitions est le plus mauvais des messages à donner !

Si un joueur est testé positif, le match est reporté. La bulle sportive (50 personnes) est en quarantaine.

Importance de la communication et du 'tracing'. Des documents type pour le 'tracing' sont à compléter lors de chaque entraînement et match.

Les différents documents seront téléchargeables.

Le VADEMECUM est valable pour septembre.

Les règles pour le début des compétitions officielles seront établies sur base de ce Vadémécum.

3. Indemnités kilométriques pour les organes fédéraux (bénévoles AWBB)

La modification des indemnités kilométriques est une compétence de l'AG.

Le CDA a pris une décision pour les indemnités des arbitres, vu l'urgence et l'importance d'une prise de décision pour le 1^{er} juillet 2020.

Concernant les bénévoles, aucune décision à ce jour, en attente de la prochaine AG.

Après examen des conséquences de l'augmentation de l'indemnité kilométrique pour les arbitres, le CDA a comme objectif une maîtrise des dépenses.

Propositions du CDA concernant les indemnités kilométriques pour les bénévoles de l'AWBB:

- Principe de solidarité envers les clubs : indemnités restent fixées à 0.25 €/km pour la saison 2020-2021
- Indemnités kilométriques : 0.30 €/km avec entrée en vigueur le 01/01/2021
- Indemnités kilométriques : 0.30 €/km, à partir du 01/07/2020 mais avec interdiction de dépasser le poste budgétaire des déplacements prévu pour 2020.

Objectif : participer à l'effort collectif et ne pas augmenter les charges financières envers les clubs, pour la saison 2020-2021.

Les réunions en vidéoconférence sont à privilégier.

Le CDA a pris comme décision de se réunir 1 fois/2 en vidéoconférence, afin de réaliser des économies.

Une réunion de la Commission Législative est prévue ce mercredi 02/09/2020.

Si décision et consensus par les Parlementaires, application possible avec effet rétroactif au 01/07/2020.

M. Corbisier a reçu pendant la réunion un courriel des Parlementaires de Liège, refusant l'augmentation des indemnités kilométriques pour les arbitres. Lecture du courriel pendant la réunion.

J.P. Delchef regrette la réaction tardive.

Réunion de la CFA le samedi 29/08/2020 : ce point sera abordé.

Tableaux du TTA seront mis à jour et une information sera transmise aux clubs.

4. Application des articles PA53 et PA54

Décision du CDA d'améliorer le fonctionnement de l'AWBB, cette amélioration passe entre autres, par une application plus stricte des statuts.

Les PA 53 et 54 ne sont pas appliqués de manière uniforme dans toutes les Provinces.

Concernant le CDA, la composition du bureau et les compétences sont établies dans le PV qui suit l'AG de juin.

Ces compétences permettent de connaître les fonctions d'un bureau entre 2 réunions plénières.

Le CDA demande à chaque CP, de préciser lors d'une réunion plénière la composition et les compétences du bureau.

I. Delrue a réalisé un travail préparatoire et a analysé le contenu des PV n°1 des réunions de CP de chaque Province.

Des manquements ont été relevés.

C. Notelaers : CP Hainaut : la composition du bureau est actée. Des précisions concernant les compétences seront ajoutées.

P. Groos : CP Luxembourg : organisation de réunions de bureau entre les réunions de CP afin d'éviter de réunir 10 personnes qui ne sont pas toutes intéressées par la problématique en discussion. Ne voit pas en quoi il doit définir le bureau de manière permanente. La personne compétente pour discuter de la question est présente avec au minimum 1 personne du bureau.

O. Pierre : CP Namur : le PA 55 est appliqué. Composition du bureau est parue dans le PV n°1. Le bureau est composé de 4 personnes.

Les compétences seront précisées prochainement.

B. Claes : CP BBW : Composition du bureau est parue dans le PV n°1. Un ajout des compétences sera fait.

Concernant le CP Liège, la gestion du CP Liège reste compliquée. M. Collard est là pour les accompagner mais n'est pas informé des décisions du bureau.

J. P. Delchef : Il est possible de faire des réunions préparatoires avec décisions à entériner à la réunion plénière. Le CP doit gérer la Province en respectant les statuts.

J.P. Delchef rappelle que, selon les statuts, la composition du bureau et leurs compétences doivent être publiées.

Les règles pour l'organe fédéral doivent être respectées au niveau provincial.

Au niveau des commissions, il est nécessaire de définir les compétences de chaque commission.

Le CDA a décidé d'appliquer les statuts à tous les organes de l'AWBB.

Cette application stricte protège les instances fédérales et évite une perte de temps lors de la résolution de problèmes administratifs ou judiciaires.

Les CP doivent entériner la composition du bureau en séance plénière.

La composition du bureau sera validée par le CDA.

PA72 : nomination (ou réélection) de nouveaux secrétaires au CP Liège et BBW. Elles doivent être envoyées au secrétariat général de l'AWBB.

Les nominations seront validées par le CDA.

M. Corbisier demande une liste des articles des statuts inhérents au fonctionnement du CP.

5. Divers

- ✓ CP Hainaut : demande de prévoir une date pour une réunion Mini Basket. I. Delrue prend contact avec J. Marnegrave pour la programmer.
- ✓ CP Hainaut : demande un calendrier des factures AWBB. Quelle est la prochaine échéance pour les clubs ?
Est-il possible d'encoder les compensations et de la saison 2019-2020 ce qui est en attente ?
Un calendrier concernant les factures sera transmis prochainement.
CP Liège : M. Corbisier a encodé les compensations d'avril. Les clubs sont en attente d'un retour.
J. P. Delchef se renseigne auprès du trésorier-général concernant la clôture de la saison 2019-2020.
Amendes : compétition est suspendue.
PC1 peut-il débiter en septembre sur la base des inscriptions et en fonction du début du championnat ?
Une confirmation sera envoyée aux CP, à la suite de la réunion du CDA.
- ✓ CP Liège : Suivi informatisation : une nouvelle version du logiciel est prévue la semaine prochaine.
Quelques points deviennent urgents pour démarrer la saison.
CP Liège n'a pas encore adhéré à Be+Leagues. Le CP Liège est en attente d'informations concernant l'évolution du logiciel.
- ✓ CP Hainaut : AG statutaire des arbitres du Hainaut : vu le nombre d'arbitres (+/- 200), une réunion physique n'est pas possible. Proposition de conférence virtuelle avec une plateforme (vidéo et test écrit). Ce type d'organisation sera discuté en réunion de la CFA et sera validé en fonction par le département arbitrage.
- ✓ CP Namur : demande une meilleure collaboration entre les Fédérations sportives.
Quelques clubs sont en difficulté pour le planning d'occupation des salles, plusieurs week-ends successifs sont indisponibles à la suite de l'occupation par d'autres disciplines.
J.P. Delchef : Pas d'impact au niveau de l'AISF, cela dépend du pouvoir communal.

Isabelle DELRUE
Présidente du Département Relations avec les CP

Catherine NICOLAS
Secrétaire du Département